

**Rapport annuel 2017**  
**sur le prix et la qualité du service**  
**public d'élimination des déchets**

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2017.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

# TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation générale du Symsem .....	4
1.1	Territoire desservi.....	4
1.1.1	Territoire du SYMSEM au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 .....	4
1.1.2	Les conventions.....	5
2	Les compétences exercées.....	6
2.1	Les marchés gérés.....	7
3	Indicateurs techniques de collecte .....	8
3.1	La collecte en porte à porte.....	8
3.1.1	Carte des tournées de collectes en 2017 .....	8
3.1.2	Population desservie par collectivités .....	9
3.1.3	Les professionnels.....	10
3.2	La collecte en point d'apport volontaire .....	10
3.3	Les déchèteries .....	11
3.3.1	Localisation et zones de chalandises des déchèteries du SYMSEM.....	11
3.3.2	Population desservie.....	12
3.3.3	Horaires d'ouvertures .....	12
3.3.4	Conditions d'accès aux déchèteries .....	13
3.3.5	Fréquentation .....	13
3.4	Bilan des tonnages.....	15
3.4.1	Données générales.....	15
3.5	La collecte en porte à porte.....	16
3.5.1	La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles .....	16
3.5.2	La collecte sélective .....	17
3.5.3	La collecte du verre.....	18
3.5.4	Les déchèteries .....	19
4	Indicateurs techniques de traitement.....	21
4.1	La filière départementale de traitement des déchets .....	21
5	Les indicateurs financiers.....	22
5.1	Évolution du coût facturé par habitant .....	22
5.2	La section de fonctionnement.....	23
5.2.1	Les dépenses .....	23
5.2.2	Les recettes .....	23

5.3	Bilan financier pour l'année 2017 .....	23
6	La communication .....	24
6.1	Les outils de communication .....	24
6.1.1	Le calendrier 2017 .....	24
6.1.2	L'Echo du SYMSEM printemps/été 2017 .....	25
6.1.3	L'Echo du SYMSEM automne/hiver 2017 .....	26
6.1.4	Memotri .....	26
6.1.5	Informations sur la déchèterie de courtisols .....	27
6.1.6	Les animations scolaires .....	27
7	Glossaire .....	28

# 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYMSEM

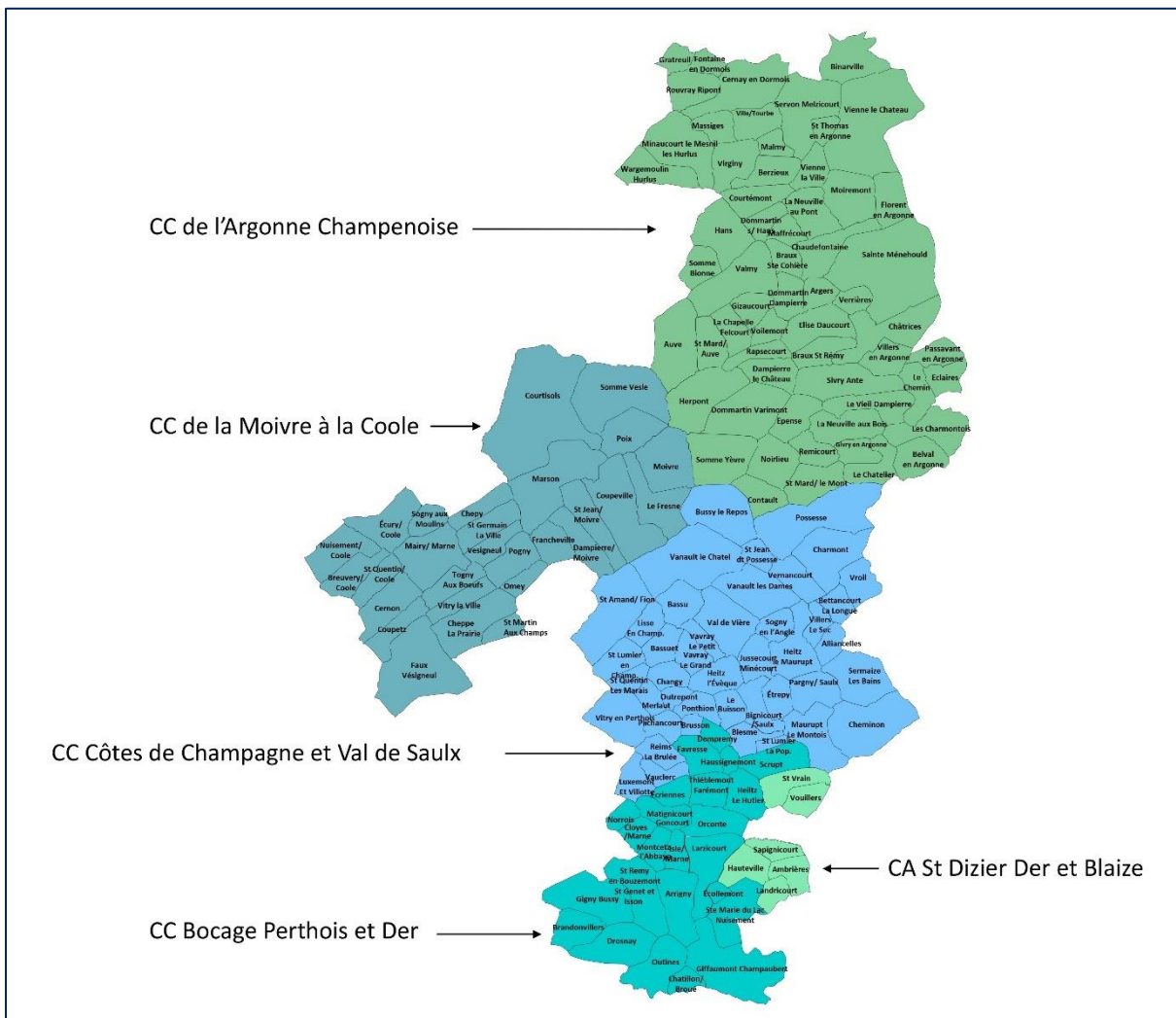
## 1.1 TERRITOIRE DESSERVI

Le SYMSEM regroupe 43 726 habitants répartis sur 161 communes qui bénéficient de la collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés.

Son siège se situe à 4 grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

### 1.1.1 TERRITOIRE DU SYMSEM AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

En 2017, le territoire du SYMSEM se modifie et s'agrandit. La communauté de communes de l'Argonne Champenoise délègue sa compétence au syndicat. De nouvelles communes intègrent la Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx. Les communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle intègrent la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.



---

### 1.1.2 LES CONVENTIONS

Le SYMSEM en accord avec les collectivités concernées continue de gérer les compétences de collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés sur certaines collectivités limitrophes.

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise**

Elle concerne à la fois la collecte et l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les communes suivantes : Sapignicourt, Hauteville, Landricourt, Ambrières, Vouillers et St Vrain.

C'est une décision qui a été prise pour des raisons financières par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier.

- **Conventions avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, La-Chaussée-sur-Marne, Aulnay-l'Aître et Songy.

Les habitants des communes de Luxémont-et-Villotte, Vitry en Perthois, Merlaut, Gigny-Bussy et Brandonvillers adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry-le-François et de Somsois.

## 2 LES COMPÉTENCES EXERCÉES

Le SYMSEM est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Il exerce les compétences suivantes :

- La collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR),
- La gestion des déchèteries
- L'information au tri et à la réduction des déchets,
- La pré-collecte (distribution sac de tri).

<b>Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b>		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
<b>Déchets occasionnels (Déchèterie)</b> Encombrants, déchets verts, gravats...	<b>Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées</b>	
	<b>Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire)</b> = Ordures Ménagères Résiduelles	<b>Déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, verre...)</b>

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

## 2.1 LES MARCHÉS GÉRÉS

Marchés confiés à des prestataires					
Titulaire	Activité	Début du contrat	Fin du contrat		
			Tranche ferme	Tranche conditionnelle	
	<b>SUEZ</b>	Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	01/01/2013	31/12/2015	31/12/2017
	<b>SALEUR</b>	Collecte des Emballages en Verre	01/10/2012	31/12/2015	31/12/2017
	<b>SUEZ</b>	Exploitation des déchèteries (haut et bas de quais)	01/01/2017	01/01/2018	31/12/2020
	<b>CHIMIREC</b>	Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors Eco-DDS	01/07/2012	30/06/2013	31/12/2017

Le SYMSEM gère également divers contrats avec des Eco-organismes pour la prise en charge logistique et/ou financière de certains déchets :

- **Ecologic** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **Récylum** : Lampes et tubes à économies d'énergie
- **Eco-DDS** : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux des ménages)

Les éco-organismes suivant sont gérés directement par le SYVALOM

- **Eco-emballages** : déchets d'emballages ménagers
- **EcoFolio** : les papiers, journaux revues magazines
- **Eco-mobilier** : Meubles et éléments d'ameublement

Le SYMSEM gère également des conventions de reprises gratuites de déchets :

- **Eco Textiles** : Vêtements, linge de maison...
- **Corépile** : piles
- **Collectors** : Cartouches et toners, capsules Nespresso
- **Lions Club** : radiographie



### 3 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

#### 3.1 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Le SYMSEM collecte chaque semaine (C1) en porte à porte en camion bi-compartmentés :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les emballages et les papiers, journaux, revues magazines

Pour collecter les usagers, 26 tournées sont nécessaires chaque semaine.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un ripeur.

##### 3.1.1 CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTES EN 2017

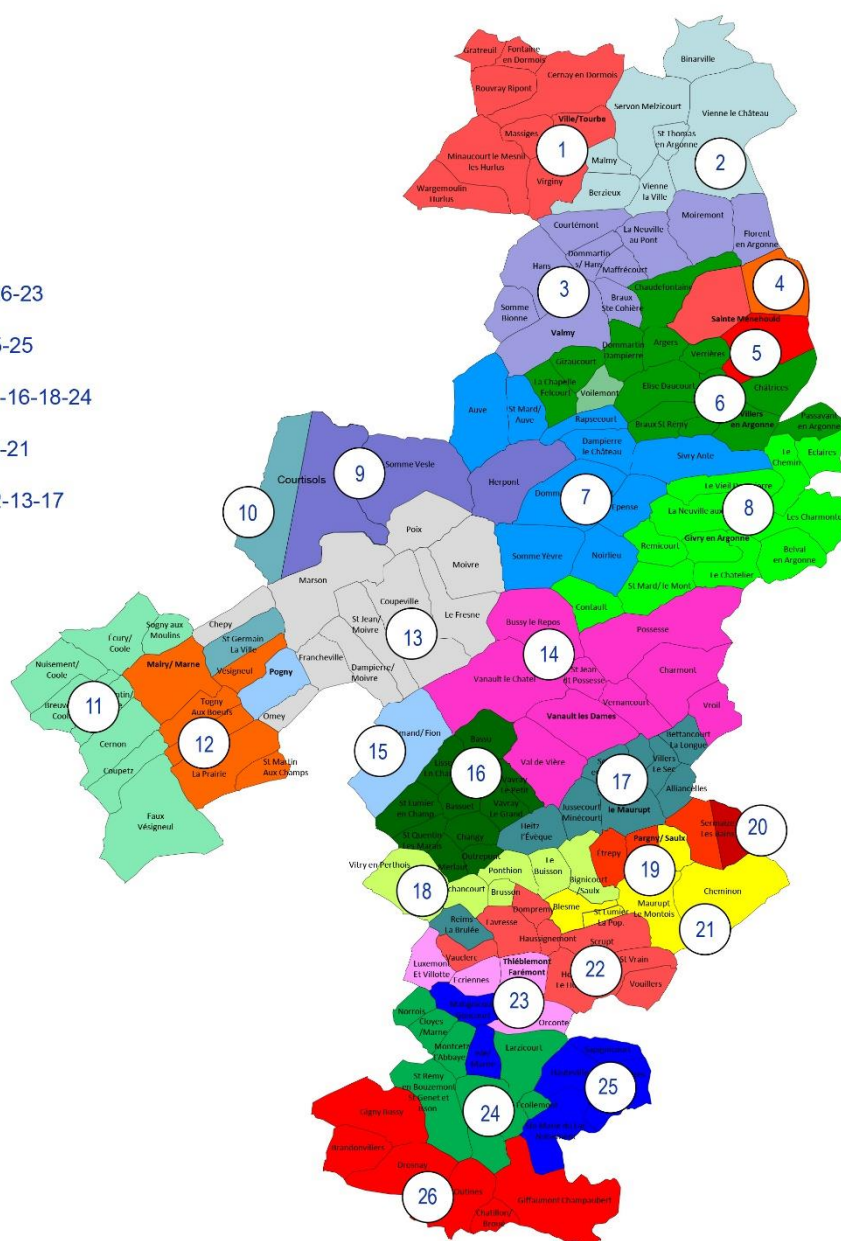
Lundi : 4-14-22-26-23

Mardi : 7-9-10-15-25

Mercredi : 6-8-11-16-18-24

Judi : 1-5-19-20-21

Vendredi : 2-3-12-13-17



### 3.1.2 POPULATION DESSERVIE PAR COLLECTIVITÉS

	Commune	Pop municipale	Population Totale	
CC Côtes de Champagne et Saux	Allanvoies	142	145	
	Bassu	128	129	
	Bassuet	256	253	
	Bettancourt-la-longue	82	85	
	Bignicourt-sur-Saux	185	187	
	Brusson	202	209	
	Busy-le-Repos	138	142	
	Cherpy	118	121	
	Charmont	218	225	
	Heiltz-le-Maurupt	417	425	
	Heiltz-l'Évêque	303	308	
	Jusseourt-Mineocourt	208	212	
	Besme	220	225	
	Étrépy	137	139	
	Le Buisson	81	85	
	Lisse-en-Champagne	124	126	
	Meilaut	245	250	
	Outreput	39	35	
	Pargny-sur-Saux	1945	1957	
	Pliancourt	244	247	
	Ponthion	112	118	
	Possesse	167	168	
	Raims-le-Brûlé	230	241	
	Saint-Amand-sur-Fion	1060	1089	
	Saint-Jean-devant-Possesse	37	39	
	Saint-Lumier-en-Champagne	254	271	
	Saint-Lumier-la-Populeuse	46	46	
	Saint-Quentin-le-Marais	135	137	
	Sermaze-le-Bains	1979	2017	
	Sogny-en-Langie	32	33	
	Va-de-Vaie	129	131	
	Vanault-Châtel	177	180	
	Vanault-Dames	383	394	
	Vaudric	500	521	
	Vavray-le-Grand	178	180	
	Vavray-le-Petit	66	69	
	Vernancourt	90	90	
	Villers-le-Sac	118	119	
	Vitry-en-Perthois	878	911	
	Vrot	109	112	
<b>40</b>	<b>12 192</b>	<b>12 459</b>		
CC de la Moivre à la Coole	Brevy-sur-Coole	219	226	
	Cernon	127	130	
	Cheppes-la-Prairie	175	178	
	Chépy	425	432	
	Coupetz	76	79	
	Coupeville	180	181	
	Dampierre-sur-Moivre	111	113	
	Écury-sur-Coole	480	496	
	Faux-Véigneul	245	252	
	Franchville	215	219	
	Le Fresno	72	72	
	Mainy-sur-Marne	551	563	
	Maison	297	304	
	Moivre	56	57	
	Nuisement-sur-Coole	339	348	
	Courtsols	2483	2569	
	Poix	75	78	
	Somme-Vesle	426	460	
	Origny	228	231	
	Pogny	329	350	
	Saint-Germain-la-Ville	650	670	
	Saint-Jean-sur-Moivre	202	208	
	Saint-Martin-aux-Champs	93	94	
	Saint-Quentin-sur-Coole	81	82	
	Sogny-aux-Moulins	119	125	
	Togny-aux-Boeufs	134	138	
	Véigneul-sur-Marne	249	256	
	vitry-la-Ville	354	359	
	<b>40</b>	<b>9575</b>	<b>10065</b>	
	CC Perthois Bocage et Der	Arrigny	259	264
		Brandonvillers	175	178
		Châtillon-sur-Broué	71	72
		Cloyes-sur-Marne	141	147
		Dompremy	153	157
		Drosnay	195	196
		Époulemont	59	60
		Ecriennes	174	178
		Favresse	219	224
		Giffaumont-Champaubert	263	269
		Gigny-Bussy	225	229
Hausignémont		279	282	
Heiltz-le-Huter		233	239	
Isle-sur-Marne		105	105	
Larziouart		281	286	
Luxémont-et-Villette		424	434	
Matignicourt-Goncourt		143	146	
Monœtz-l'Abbaye		93	97	
Norris		147	149	
Oroonte		433	444	
Outines		139	144	
Sainte-Marie-du-Lao-Nuisement		262	266	
Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson		533	538	
Scrupt		133	135	
Thiéblemont-Farémont		557	562	
<b>25</b>	<b>5696</b>	<b>5799</b>		
CA Saint Dizier Der et Blaise	Ambrières	221	234	
	Hauteville	246	249	
	Cheminon	822	834	
	Maurupt-le-Montois	577	591	
	Landricourt	168	169	
	Saint-Vrain	218	221	
	Sapignicourt	390	391	
	Vouillers	245	251	
<b>8</b>	<b>2685</b>	<b>2740</b>		
CC de l'Argonne Champenoise	Argers	115	116	
	Auve	281	305	
	Belval-en-Argonne	49	50	
	Berzeaux	71	78	
	Binarville	107	109	
	Braux-Sainte-Cohière	93	99	
	Braux-Saint-Remy	91	92	
	Cenoy-Est-Dormois	152	156	
	Le Châtelier	50	51	
	Châtillon	34	36	
	La Chapelle-Falcourt	55	59	
	Les Charmonts	121	122	
	Chaudfontaine	332	341	
	Le Chemin	57	58	
	Contaît	64	65	
	Courémont	66	69	
	Dampierre-Le-Château	99	105	
	Dommartin-Dampierre	73	74	
	Dommartin-sous-Hans	52	52	
	Dommartin-Varinmont	144	150	
	Eclaires	91	94	
	Elise-Daucourt	102	103	
	Éperse	128	130	
	Florent-en-Argonne	259	264	
	Fontaine-en-Dormois	26	26	
	Givry-en-Argonne	454	459	
	Gizaucourt	112	115	
	Grateuil	30	30	
	Hans	149	155	
	Herpont	129	135	
	Maffécourt	56	62	
	Mainy	35	36	
	Massiges	50	50	
	Minaucourt-le-Mesnil-ès-Hurlus	51	53	
	Moiremont	213	219	
	La Neuville-au-Pont	556	573	
	La Neuville-aux-Bois	157	156	
	Norville	109	115	
	Passavant-en-Argonne	214	214	
	Rapécourt	34	35	
	Rembout	57	62	
	Rouvroy-Ripont	8	8	
	Saint-Mard-sur-Auve	64	66	
	Saint-Mard-sur-le-Mont	127	127	
	Saint-Thomas-en-Argonne	35	37	
	Sainte-Menehould	4219	4384	
	Sivry-Ante	181	186	
	Servon-Melzicourt	114	115	
	Somme-Bionne	81	82	
	Somme-Yèvre	106	108	
Valny	290	302		
Vernières	416	429		
Vanne-la-Ville	170	177		
Vanne-le-Château	520	536		
Le Viel-Dampierre	123	127		
Ville-sur-Tourbe	259	260		
Villers-en-Argonne	234	240		
Vigny	86	87		
Voilemont	45	50		
Wargemoulin-Hurlus	45	48		
<b>60</b>	<b>12255</b>	<b>12652</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>42 403</b>	<b>43 726</b>	

Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs pour la collecte sélective, en revanche il n'y a pas de dotation de conteneurs pour les Ordures Ménagères Résiduelles. L'utilisateur choisit le volume de son conteneur mais il est à sa charge.

---

### 3.1.3 LES PROFESSIONNELS

La collecte des DMA est acceptée pour les professionnels dans la limite de 300 litres par semaine. Au-delà de ce volume, le professionnel doit souscrire un contrat avec le prestataire de son choix.

### 3.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire. Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.

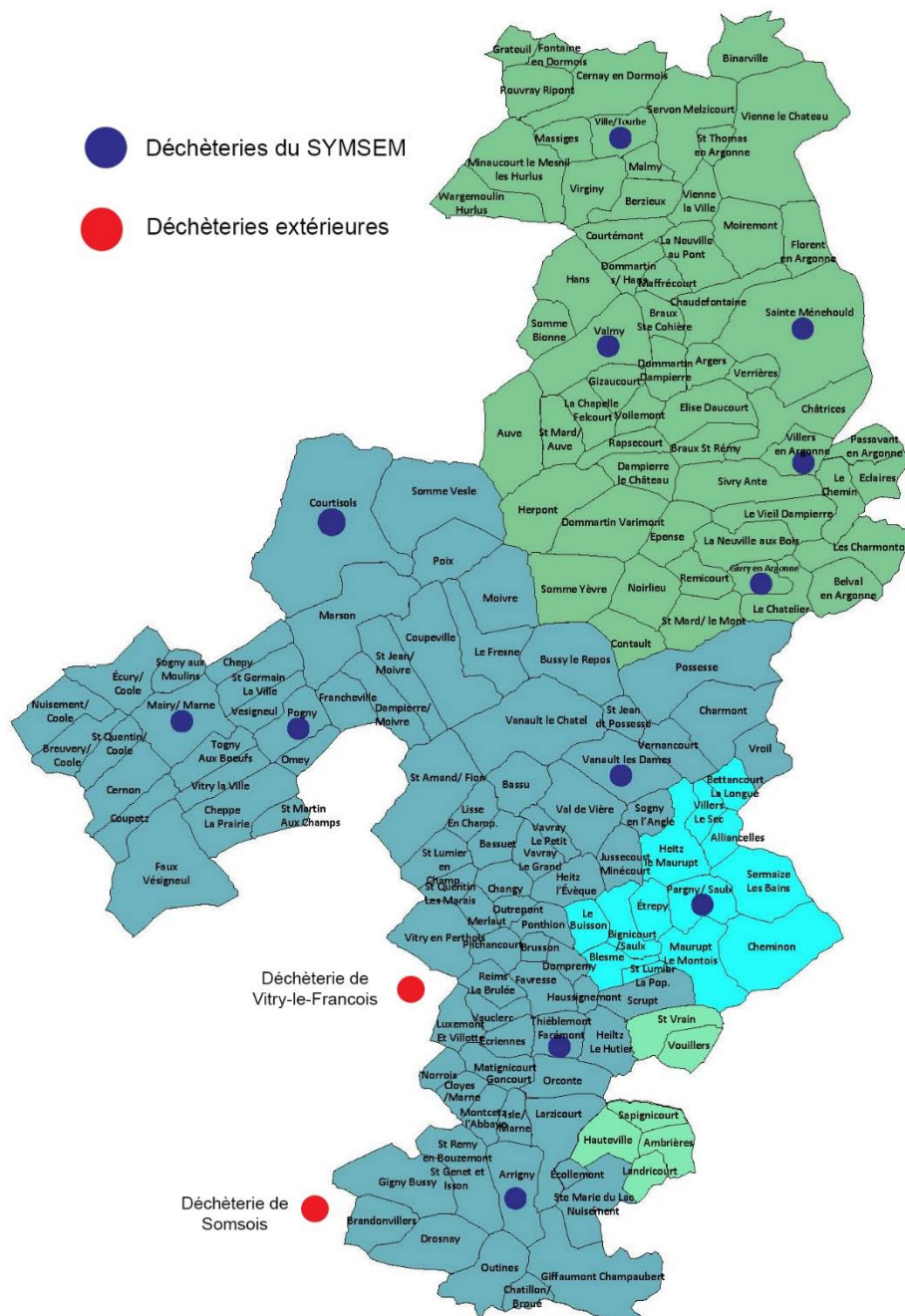


### 3.3 LES DÉCHÈTERIES

#### 3.3.1 LOCALISATION ET ZONES DE CHALANDISES DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries sont réparties sur le territoire du SYMSEM. Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte à porte.

##### 3.3.1.1 ZONE DE CHALANDISES DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM



### 3.3.2 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû avec la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 43 066 habitants qui peuvent accéder aux déchèteries du SYMSEM.

Le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte à porte compte tenu de la présence des 12 déchèteries sur son territoire.

### 3.3.3 HORAIRES D'OUVERTURES

Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		14:00 - 18:00		9:00 – 12:00		9:00 – 12:30	10 :30
Courtisols		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	15 :00
Givry-en-Argonne			9:00 – 12:00		14:00 17:00	14:00 17:00	9 :00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		9:00 – 12:00	14 :00 -18 :00	14 :00
Pargny	14:00 - 18:00			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9 :00 – 12 :00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	21 :00
Pogny		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	17 :30
Saint-Amand-sur-Fion			14:00 - 18:00		14:00 - 18:00		8 :00
Sainte-Menehould		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	14:00 - 18:00	25 :00
Gardien 2		14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00		14:00 17:00	12 :00
Thiéblemont		9 :00-12 :00	9:00 – 12:00		14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	13 :30
Valmy			9:00 – 12:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	13 :30
Vanault-les-Dames		9:00 – 12:00		14:00 - 18:00		9:00 – 12:30	10 :30
Villers-en-Argonne		9:00 – 12:00		9:00 – 12:00		9 :00-12 :00	9 :00
Ville-sur-Tourbe			9:00 – 12:00			14:00 17:00	6 :00
<b>Ouvertures cumulées hebdomadaire</b>							<b>172 heures et 30 minutes</b>

Avec 6 déchèteries en plus, le SYMSEM passe de 79 heures d'ouvertures cumulées hebdomadaire à 172 heures et 30 minutes.

---

### 3.3.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

---

#### 3.3.4.1 PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour les déchèteries de Courtisols, Mairy et Pogny. Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

---

#### 3.3.4.2 LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM. L'accès leur donne droit à 1 m<sup>3</sup> gratuit par semaine. Au-delà, le m<sup>3</sup> est facturé en fonction de la nature du déchet.

En 2017 les professionnels ont déposé, tout flux confondus 2 087,95 m<sup>3</sup> de déchets en déchèteries.

En 2017, le SYMSEM a perçu 16 328, 95€.

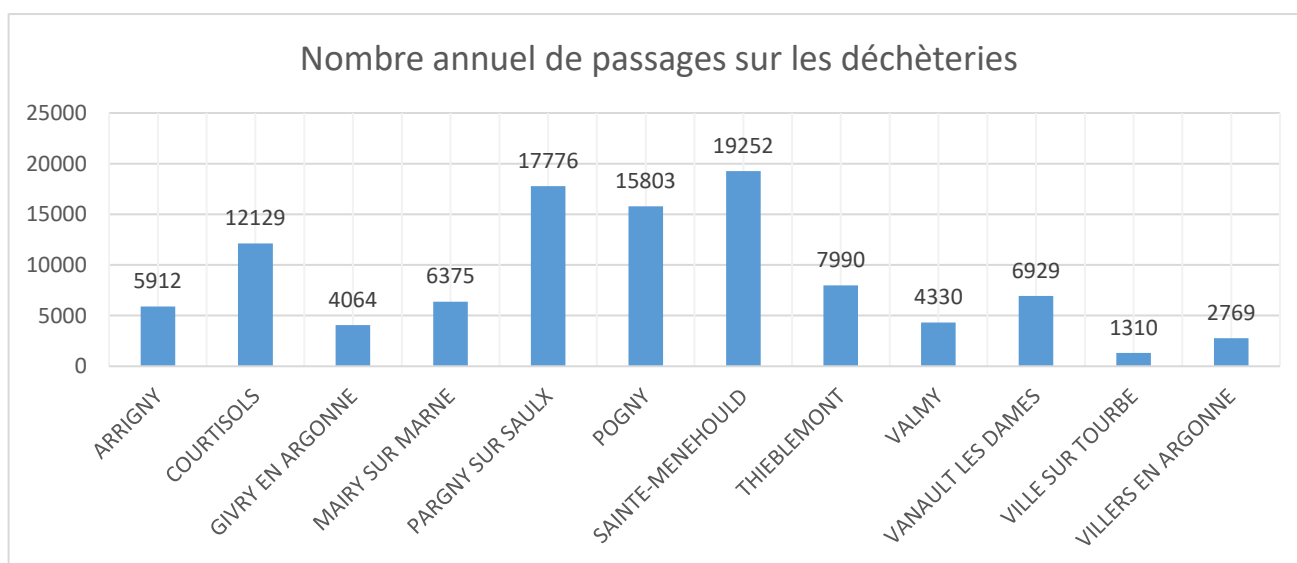
---

### 3.3.5 FRÉQUENTATION

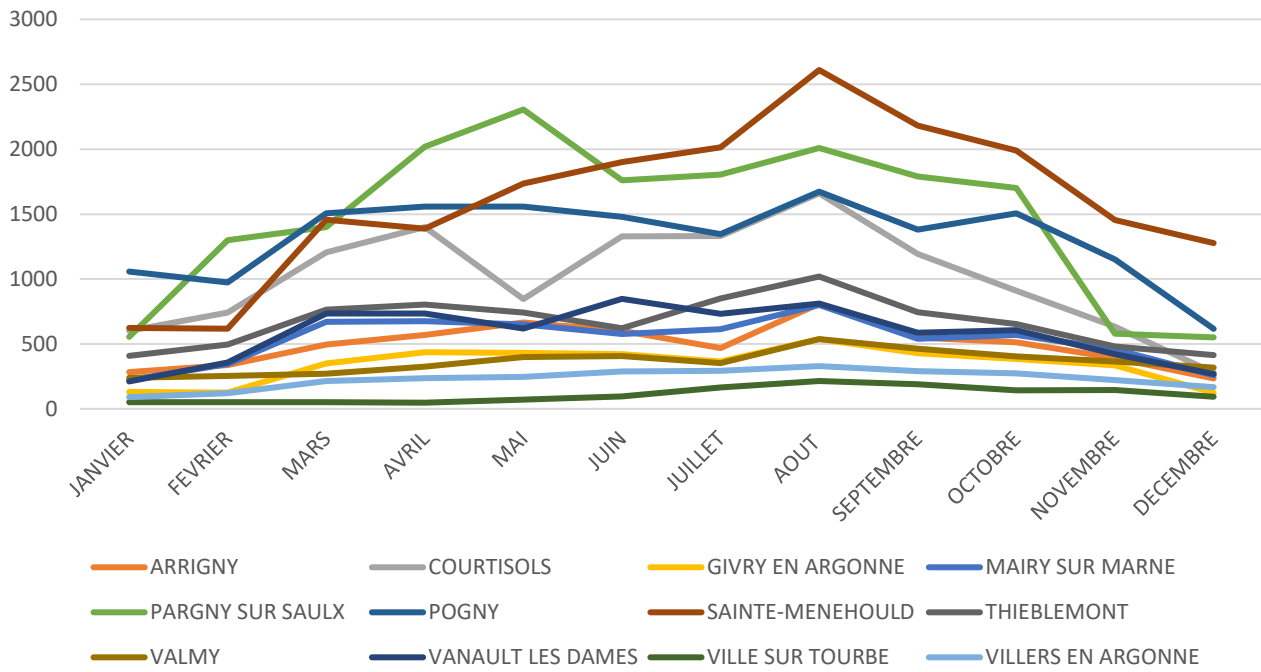
En 2017, la fréquentation totale est de 104 639 passages

Soit 4,90 passages/ foyer en moyenne par usagers du SYMSEM.

La fréquentation des déchèteries continue à augmenter régulièrement.



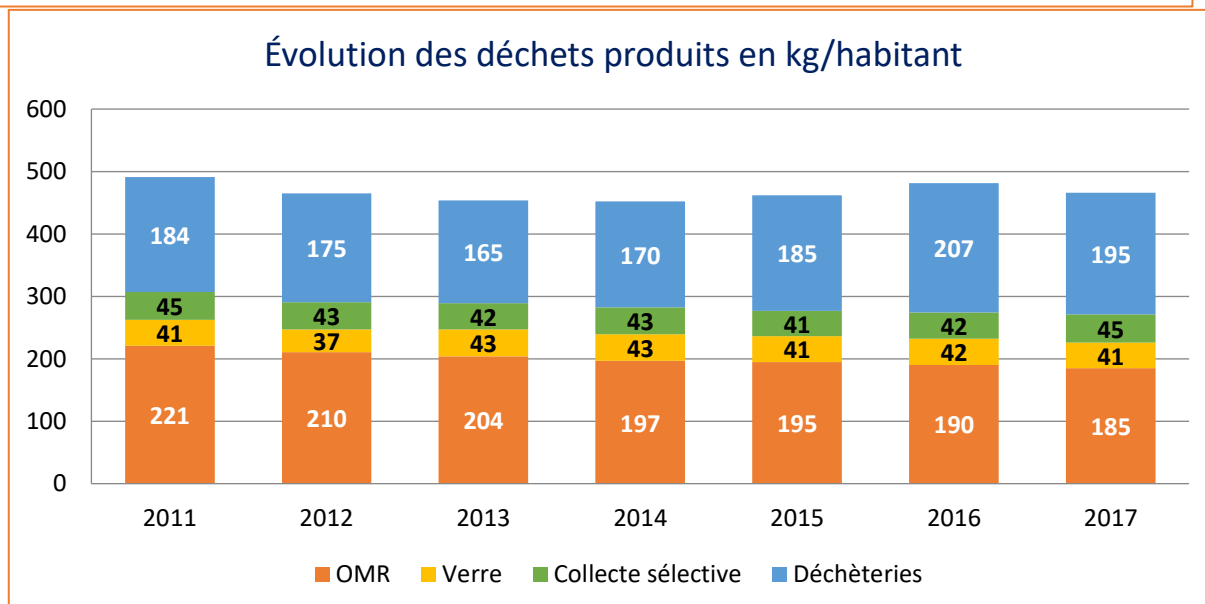
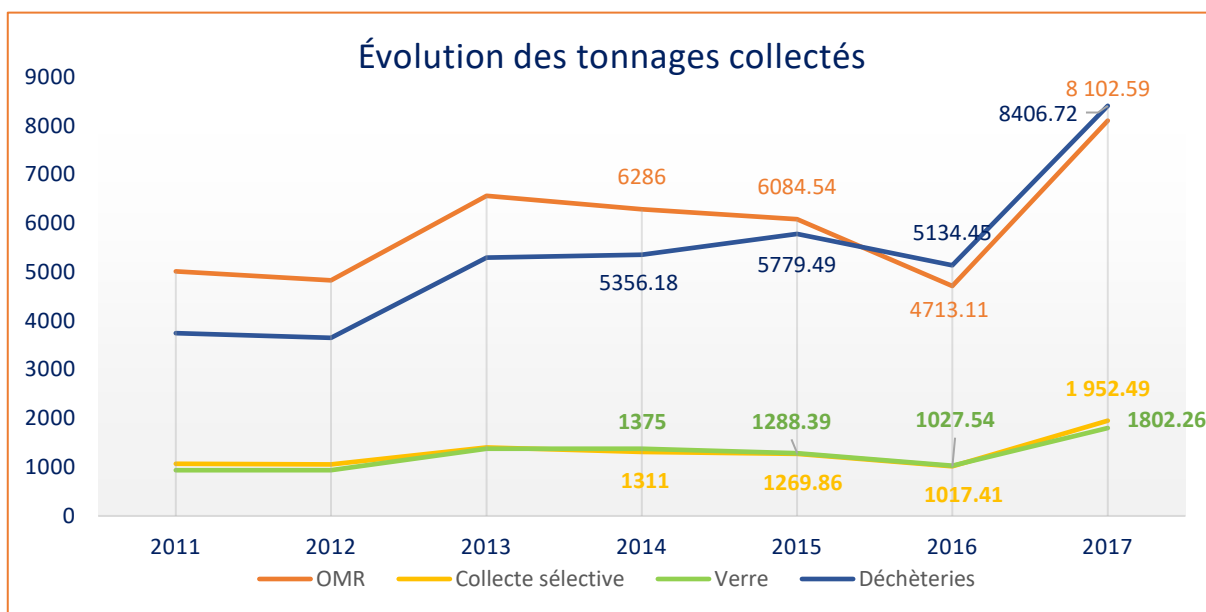
## Nombre mensuel de passages sur les déchèteries



### 3.4 BILAN DES TONNAGES

#### 3.4.1 DONNÉES GÉNÉRALES

L'augmentation des tonnages de collecte des ordures ménagères, du sélectif ainsi que du verre s'explique par l'augmentation du territoire du SYMSEM, l'évolution des tonnages est donc difficilement comparable car la population n'est pas la même.



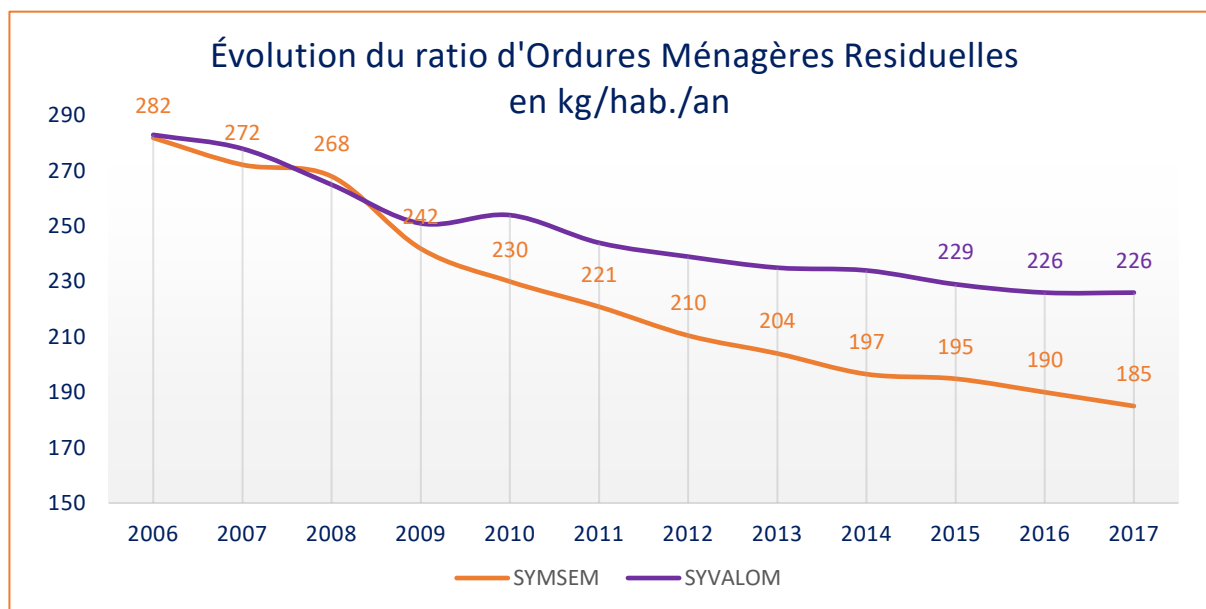
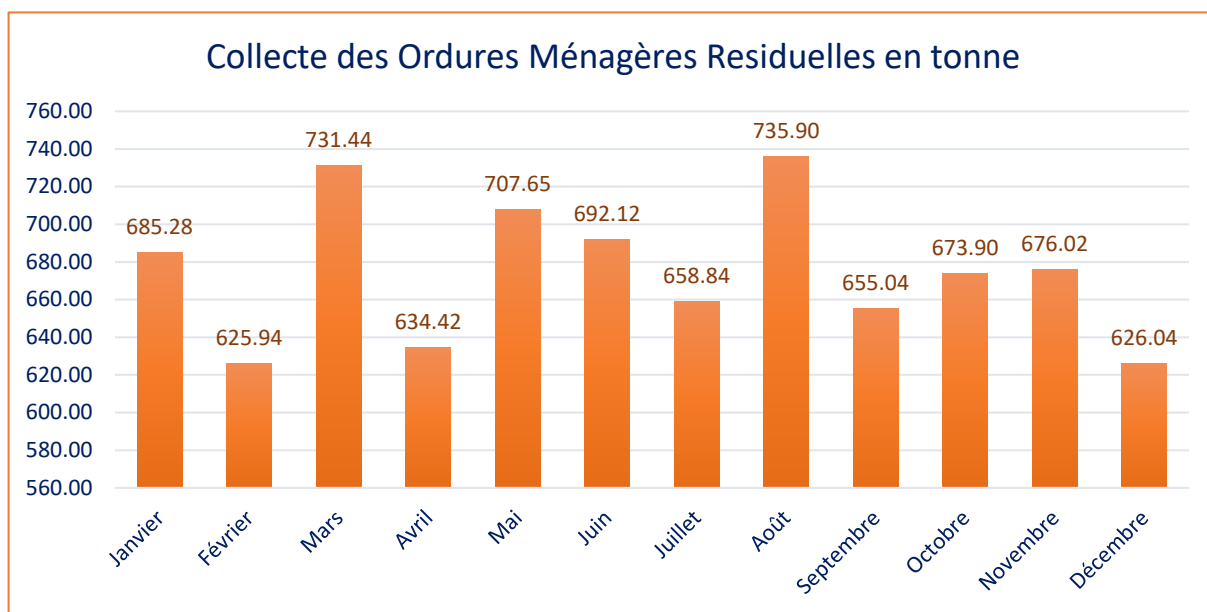


### 3.5 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

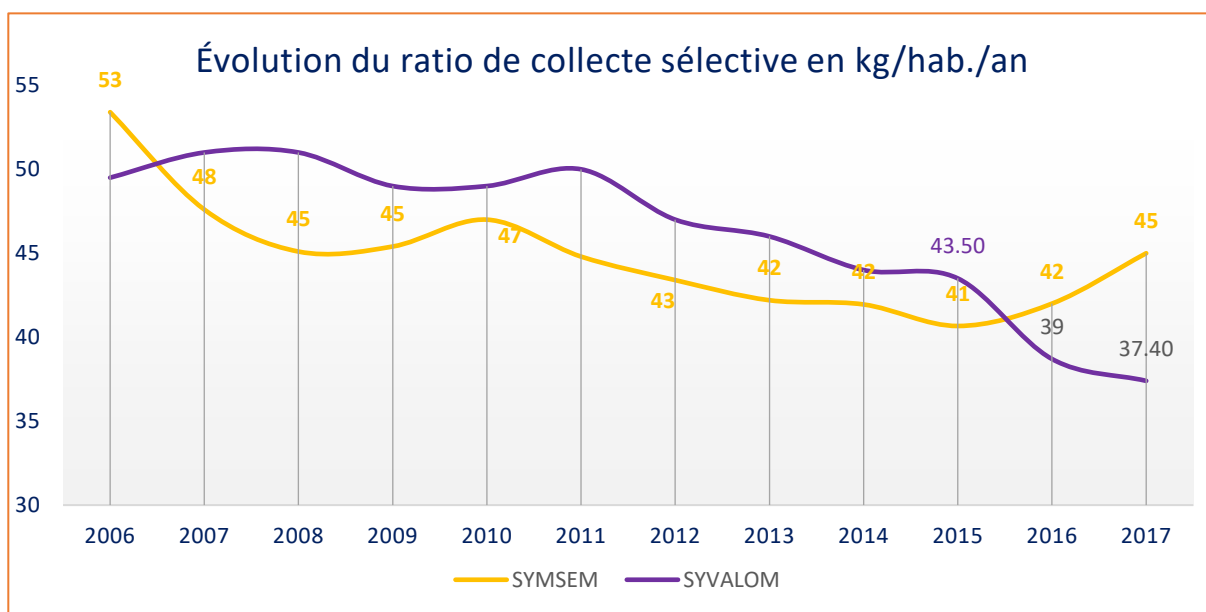
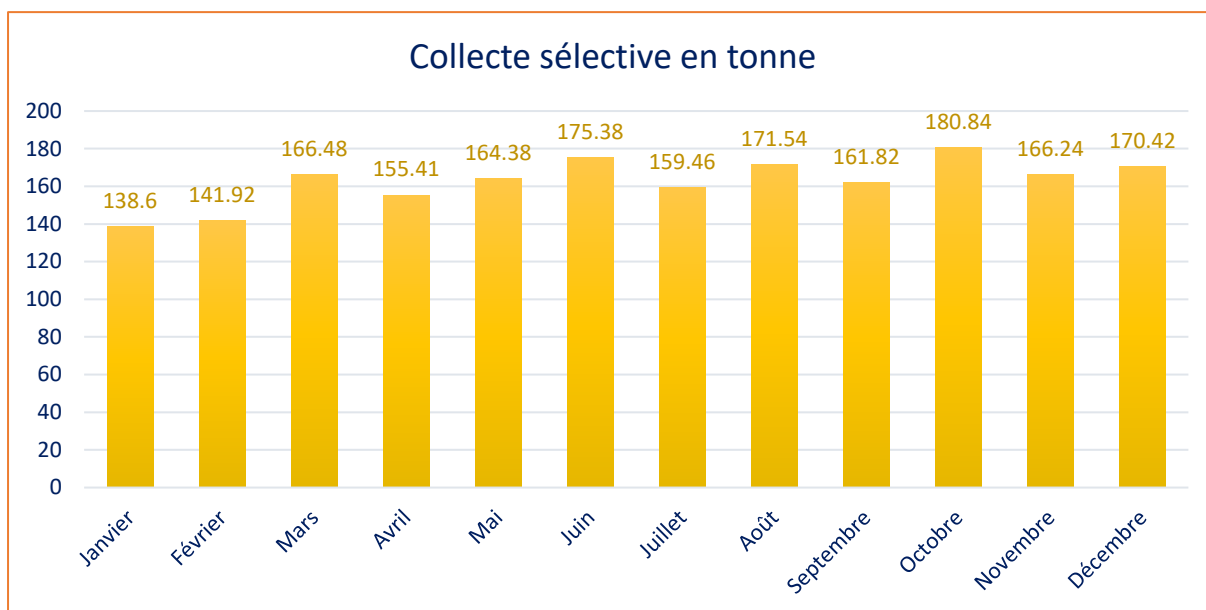
#### 3.5.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2017, 8 103 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM. Les tonnages ont augmenté compte tenu de l'augmentation du territoire du SYMSEM.

Le ratio de 185kg/an/habitant est en baisse constante à l'instar du reste du département.



### 3.5.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE

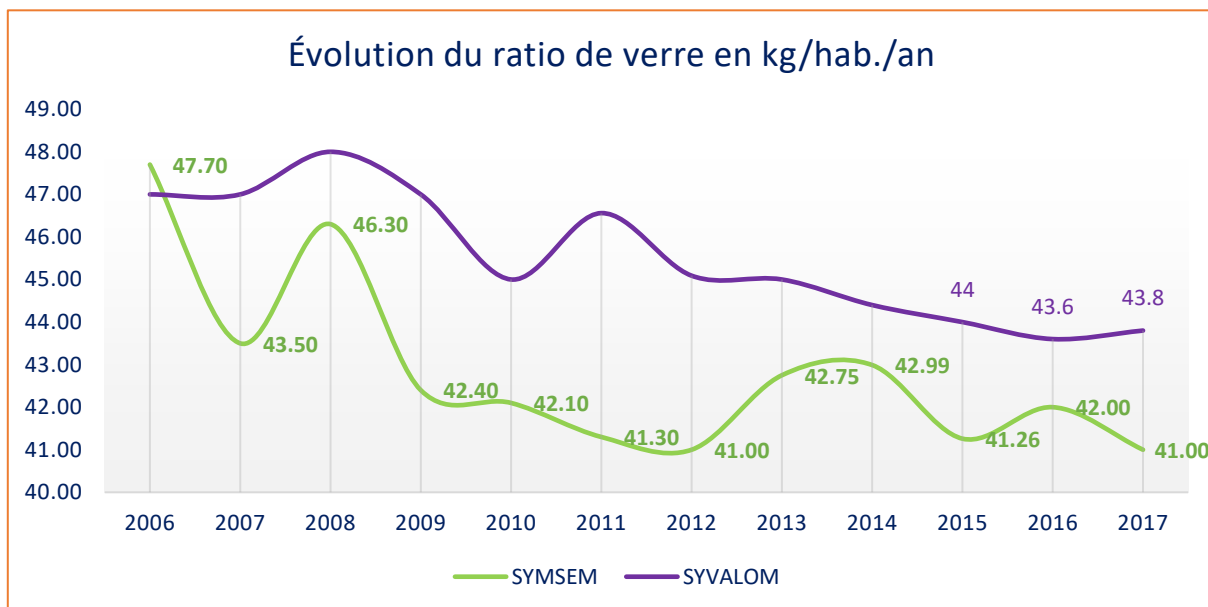
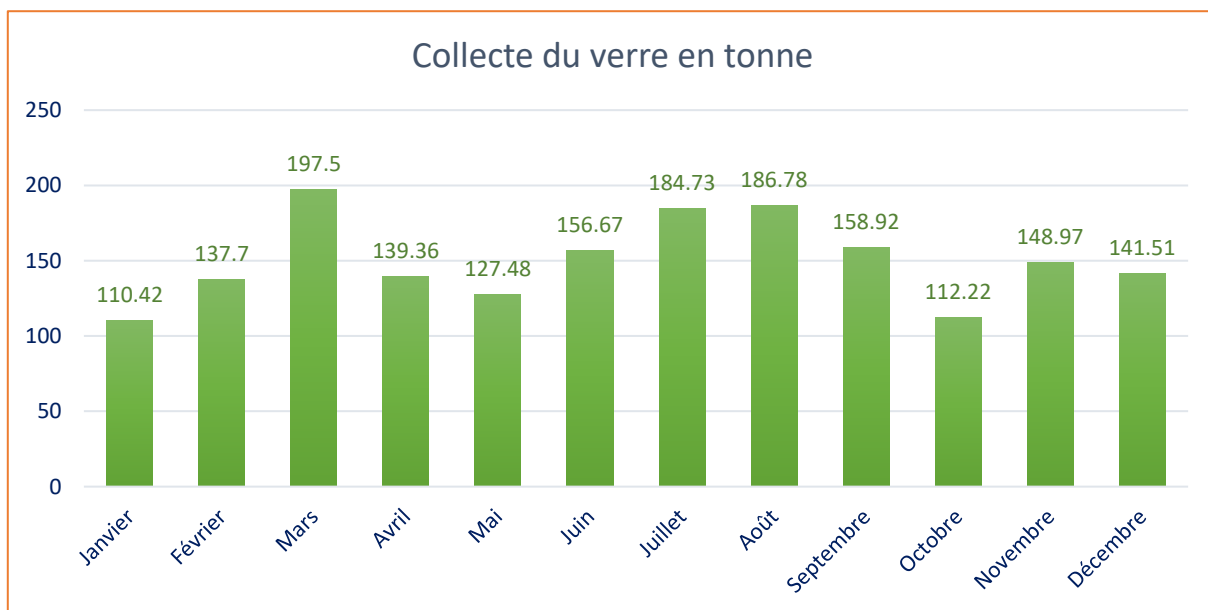


La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnettes d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Le ratio de collecte sélective a augmenté de 3 kilos par habitant entre 2016 et 2017. La communication sur les consignes de tri ainsi que les suivis de collectes ont donc un impact positif sur les performances de tri.

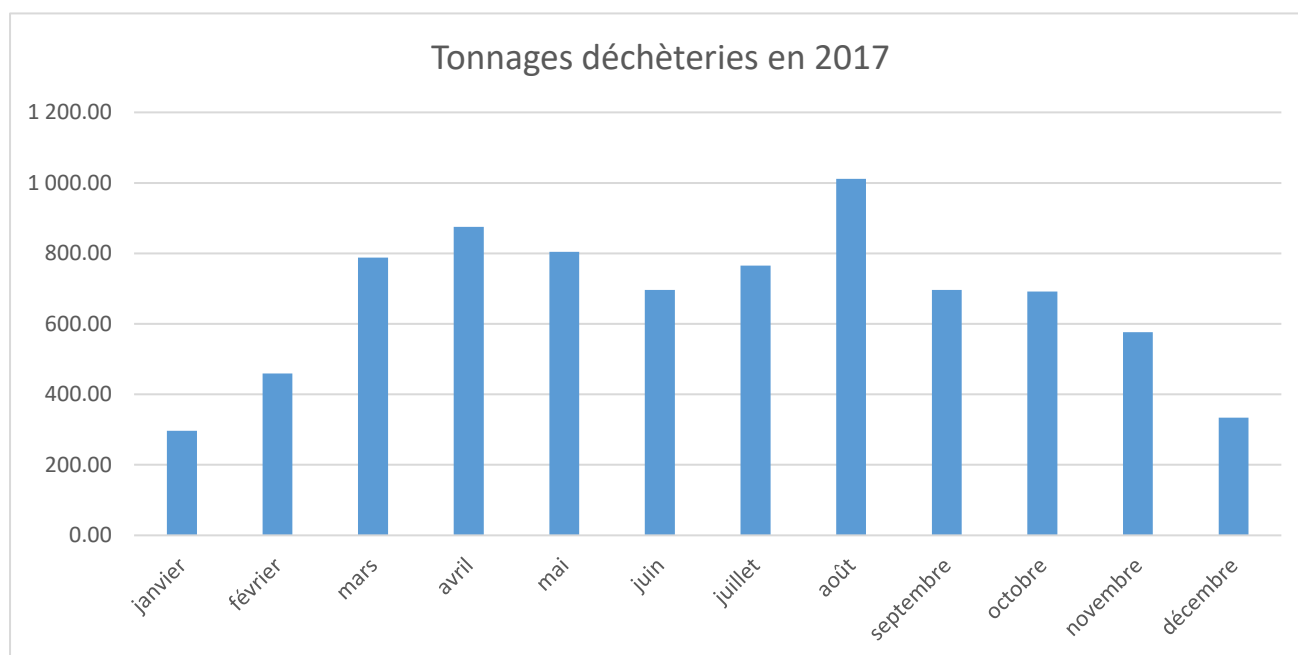
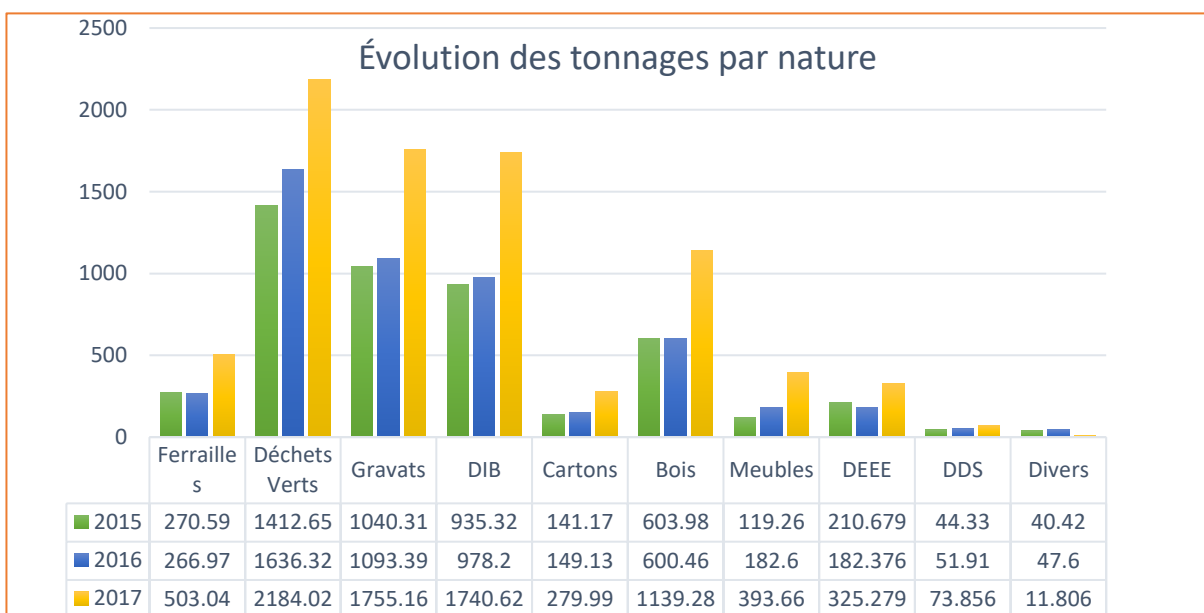
À contrario, le ratio du SYVALOM (37,40kg/an/habitant) est en chute libre depuis 2015.

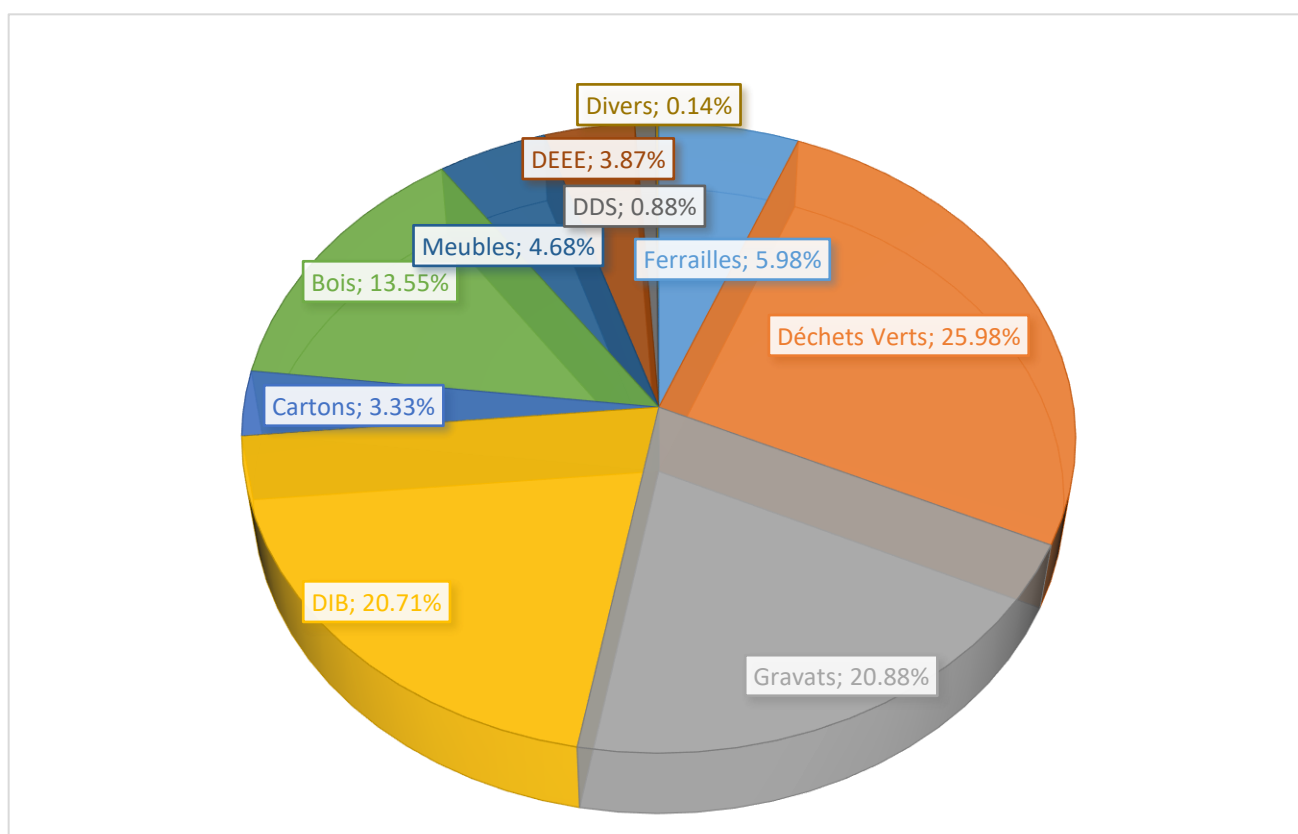
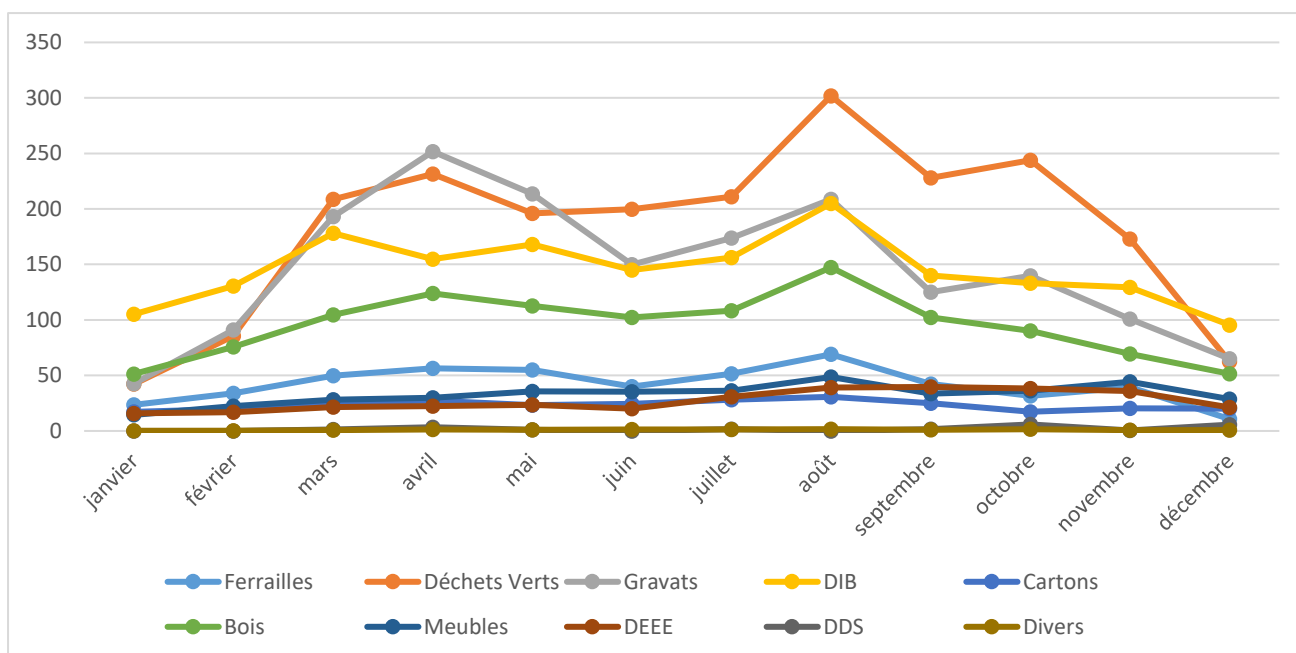
### 3.5.3 LA COLLECTE DU VERRE



Le ratio est sensiblement le même que celui de 2016, il est proche de la moyenne départementale du SYVALOM.

### 3.5.4 LES DÉCHÈTERIES





En 2017, il y a eu 104 639 passages sur les déchèteries du SYMSEM.

En 2017, les principaux déchets apportés sont les déchets verts, les gravats, les DIB et le bois. Ces 4 flux représentent 81.63% des apports totaux.

D'une année sur l'autre la fréquentation des déchèteries reste à peu près la même, à l'exception des mois de juillet et août qui connaissent un pic d'affluence.

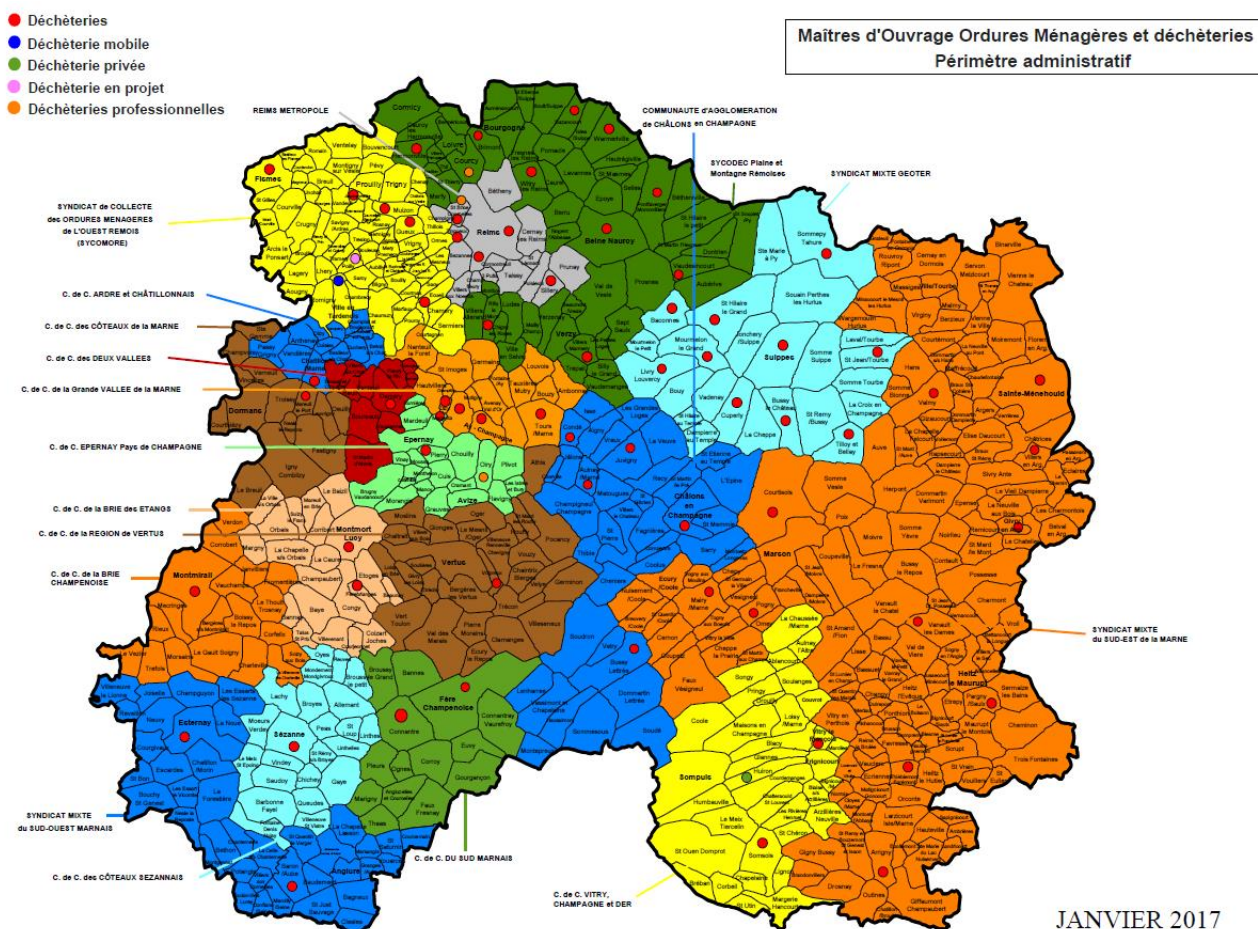
## 4 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

### 4.1 LA FILIÈRE DÉPARTEMENTALE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des DMA non recyclables (OMR et DIB) de toute la Marne à l'exception de ceux de Reims Métropole.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le SYVALOM possède un centre de tri.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.

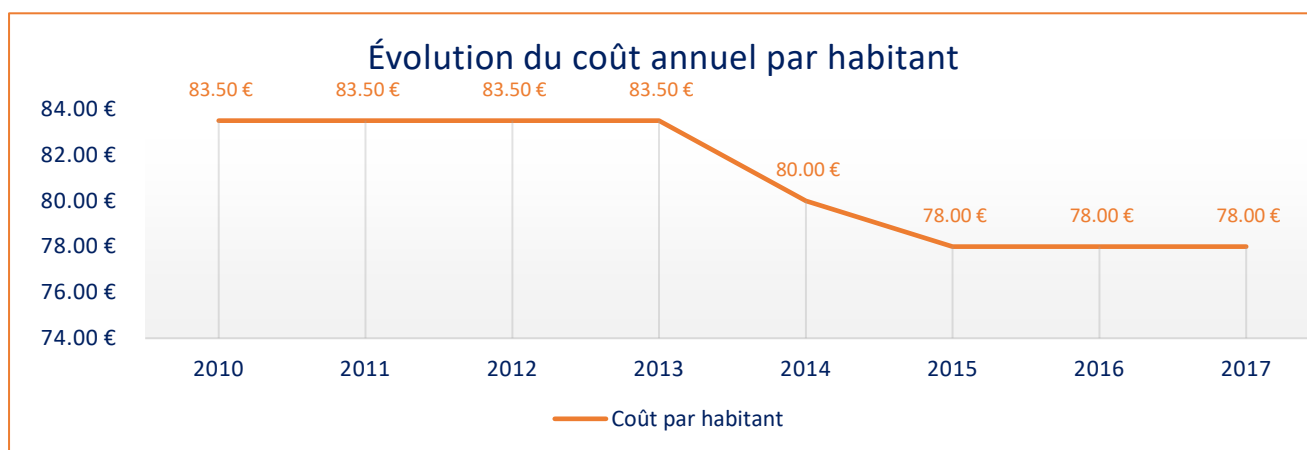


## 5 LES INDICATEURS FINANCIERS

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Eco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux. Ces recettes concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : les métaux, le papier, le carton, le plastique et le verre.

Les données financières sont issues du Compte Administratif 2017 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

### 5.1 ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT



## 5.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les données publiées sont issues du compte administratif 2017.

### 5.2.1 LES DÉPENSES

<b>DEPENSES</b>		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	2 303 263,53€
	Charges de personnel et frais assimilés	135 195,79€
	Charges de gestion courante	1 614 575,52€
	Total dépenses de gestion des services	4 053 034,84€
	Total des dépenses d'ordre	112 397,04€
	<b>TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 165 431,88€</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	Total dépenses d'équipement	161 637,64€
	Total dépenses financières	15,50€
	<b>TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>161 653 ,14€</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 327 085,02€</b>

### 5.2.2 LES RECETTES

<b>RECETTES</b>		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Atténuations de charges	11 549,77€
	Dotations, subventions et participations	4 343 202,92€
	Produits de gestion courante	6 543,00€
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 361 286,69€</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes réelles	2 186,39€
	Recettes d'ordre	112 397,04€
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>114 583 ,43€</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 475 870,12€</b>

## 5.3 BILAN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2017

<b>Résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2017</b>	
Dépenses	4 327 085,02€
Recettes	4 475 870,12€
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>148 785,10€</b>



## 6 LA COMMUNICATION

### 6.1 LES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2017, plusieurs documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers, elle a comme objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

#### 6.1.1 LE CALENDRIER 2017

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries

**2017 avec le SYMSEM**

**Horaires des déchèteries**

ARRIGNY					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
14h à 18h			9h à 12h		9h à 12h30

COURTISOLS					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
14h à 18h			9h à 12h		14h à 18h

GIBRY EN ARGONNE					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h à 12h		14h à 17h	14h à 17h

MABRY-SUR-MAINE					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		14h à 18h		9h à 12h	14h à 18h

PARIGNY					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h à 12h			9h à 12h	9h à 12h	14h à 18h

POIGNY					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h à 12h			14h à 18h		9h à 12h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

**2017 avec le SYMSEM**

**Horaires des déchèteries**

STE MÈNEHOULD					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h à 12h		14h à 18h		9h à 12h	14h à 18h

THIEBLEMONT					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h à 12h		14h à 18h	9h à 12h30

VALMY					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h

VANAUT-LES-DAMES					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h à 12h		14h à 18h	9h à 12h30

VILLE-SUR-TOURBE					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h à 12h			14h à 17h

VILLERS-EN-ARGONNE					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

printemps / été 2017

# L'Écho du SYMSEM

## Les bienfaits du compostage

### 2017, une nouvelle opération de composteurs. Il est possible de vous en procurer un!

**NOUS SERONS À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS EXPLIQUER LA FACILITE DU COMPOSTAGE!**

**Vos commandes aussi**

renseignements dans toutes les déchèteries et directement au SYMSEM!

**Sainte Ménéhould: Mardi 13 JUIN: 14h-18h**  
Samedi 24 JUIN: 14h-18h

**Fogny: Mardi 20 JUIN: 14h-18h**  
Vendredi 30 JUIN: 14h-18h

**Courtyols: Jeudi 15 JUIN: 14h-18h**  
Mardi 27 JUIN: 14h-18h

**Fargny sur Saulx: Lundi 19 JUIN: 14h-18h**  
Samedi 1er JUILLET: 9h-12h

**Thiéblemont: Vendredi 16 JUIN: 14h-18h**

#### QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

**LES DÉCHETS DE CUISINE**  
Les fruits et légumes abîmés, les épluchures, les coquilles d'oeuf, les papiers absorbants non souillés par des produits chimiques, les sachets de thé, les marcs et filtres à café, le pain, les restes végétaux.

**LES DÉCHETS DE JARDIN**  
Les feuilles mortes, les fleurs fanées, le tonde de pelouse, les fanes de légumes, les tailles de haies (coupées en petits morceaux), les mauvaises herbes (non montées en graines).

**ET EN QUANTITÉ LIMITÉE**  
Les agrumes, les cendres de bois non traité, la sciure et les copeaux de bois non traité, le papier journal et les cartons peu imprimés.

**LES INTERDITS**  
Huiles et graisses alimentaires, os, papier glacé, papier cadeau, lingettes jetables, couches, poussières d'aspirateur, feuilles vernissées (Ex: laurier), feuilles de rhubarbe, mauvaises herbes en graines.

#### COMMENT RÉUSSIR UN BON COMPOST ?

**AÉRIER ET BRASSER** au moins une fois par mois pour éviter les mauvaises odeurs, cela redynamise l'activité des micro-organismes, accélérera la décomposition et évitera les mauvaises odeurs.

**SURVEILLEZ L'HUMIDITÉ** arrosez le compost quand le temps est sec et couvrez-le en cas de pluie.

**BROYEZ OU FRAGMENTEZ** les gros éléments (tailles de haies, tiges) pour faciliter la décomposition.

**MÉLANGEZ ET ALTERNÉZ** les déchets entre eux à chaque nouvel apport.

**TAMISEZ** le compost lors de sa récolte. Cela permet de l'affiner et de l'utiliser plus facilement. Les éléments grossiers qui ne sont pas complètement compostés sont ainsi éliminés.

## Adoptez la compost'attitude!

### QUAND UTILISER SON COMPOST ?

Le processus de compostage prend du temps, il faut compter au minimum 6 mois pour avoir un compost mûr.

**LE COMPOST JEUNE (3 À 4 MOIS)** peut-être utilisé en paillage. Épanché en surface, il protège le sol en hiver et limite l'évaporation d'eau en été. Il apporte des éléments nutritifs progressivement.

**LE COMPOST MÛR (6 À 8 MOIS)** se caractérise par son aspect homogène de couleur sombre. Il dégage une odeur d'humus de forêt et peut être utilisé de deux manières :

- En support de culture, il contient de nombreux éléments nutritifs et améliore la qualité de la terre du jardin et des plantes en pot.
- En amendement organique, riche en oligo-élément et matières organiques, il est répandu à la surface du sol.

**UTILISER UN COMPOST PUR EST VIVEMENT DÉCONSEILLÉ, MÉLANGEZ-LE À LA TERRE !**

### COMMENT COMMANDER UN COMPOSTEUR ?

Remplissez le bon de commande ci-dessous en indiquant le matériel et le point de retrait que vous souhaitez.

Envoyez-le au SYMSEM, 4 Grande Rue, 51240 Damplière sur Moivre, accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public.

**LE LOMBRICOMPOSTEUR**  
Il est idéal si vous n'avez pas de terrain mais que vous souhaitez tout de même composteur vos déchets de cuisine dans votre habitat. Peu encombrant et sans odeur, son principe repose sur la consommation des déchets organiques par des lombrics. Le « juss » et le compost produits servent ensuite comme engrais 100% naturel pour vos plantes.

**LES COMPOSTEURS EN BOIS OU EN PLASTIQUE**  
En 400 litres : ils conviennent pour les petits terrains, jusqu'à 500m²  
En 600 litres : ils conviennent pour les grands terrains, à partir de 500m²

**L'OUTIL MÉLANGEUR**  
Il facilite le mélange et l'aération du compost.

**LE BIO SEAU**  
Placé dans la cuisine, il permet de stocker temporairement les restes de repas, les épluchures... Il vous évite les allers-retours trop fréquents au composteur.

### BON DE COMMANDE:

<p><b>MATÉRIELS:</b></p> <p><input type="checkbox"/> Composteur bois 400 litres: 30 €</p> <p><input type="checkbox"/> Composteur bois 600 litres: 40€</p> <p><input type="checkbox"/> Composteur plastique 400 litres: 25€</p> <p><input type="checkbox"/> Composteur plastique 600 litres: 40€</p> <p><input type="checkbox"/> Lombricomposteur: 45€ (selon disponibilité)</p> <p><input type="checkbox"/> Bio-seau: 2€</p> <p><input type="checkbox"/> Outil mélangeur: 2€</p>	<p><b>LIEU DE RETRAIT:</b></p> <p>Vouslez déposer mon matériel commandé à la déchèterie:</p> <p><input type="checkbox"/> Nom de la déchèterie:</p> <p>ou</p> <p><input type="checkbox"/> Directement au SYMSEM</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**TOUS LES RETRAITS SE FERONT À PARTIR DE JUILLET AUX HEURES D'OUVERTURES HABITUELLES.**

Nom, Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ email: \_\_\_\_\_

*Je prends note que ce bon m'engage personnellement à venir chercher ma commande au SYMSEM ou dans l'une des déchèteries*

**N'hésitez pas à nous contacter au 03 26 70 19 28 ou par mail: [contact@symsem.fr](mailto:contact@symsem.fr)**

# L'Écho du SYMSEM

**ATTENTION!**  
A partir du 1er JANVIER 2017  
changement des horaires de déchèteries

### LE MOT DU PRÉSIDENT

Les fusions de Communautés de communes rendues obligatoires par la Loi Notre ont modifié le périmètre d'intervention du SYMSEM pour la collecte des ordures ménagères et la gestion des déchèteries (fusion de la Communauté de communes de Saulx et Bruxiennes avec la Communauté de communes de Champagne et Saulx, adhésion au Symsem de la Communauté de communes de l'Argonne Champenoise, intégration des communes de Courtyols, Poix et Somme Verde à la Communauté de communes de la Moivre à la Coelle).

Au premier janvier 2017, le territoire d'intervention du Symsem comptera 161 communes pour une population de 42 500 habitants.

Les élus du Conseil syndical et les collaborateurs du syndicat agissent pour que le service rendu tant au niveau de la collecte des ordures ménagères que de la gestion des déchèteries soit le meilleur mais aussi le moins onéreux possible pour les habitants.

Au fil du temps, les apports en déchèterie sont de plus en plus valorisés: Les D3E (frigidaires, télé, appareils ménagers, ordinateurs...), le bois, le mobilier, les vêtements, chaussures et sacs en cuir, les déchets verts, les lampes, les piles, les cartons, la ferraille...

On ne peut que se féliciter d'agir pour laisser à nos enfants un territoire moins pollué.

Les ordures ménagères bien triées, (sacs jaunes), permettent de récupérer aluminium, acier, bouteilles et flacons en plastique, papiers journaux, dont les recettes des ventes et les soutiens des éco organismes (915 000 € pour l'année 2015) contribuent à diminuer le coût du service.

Le reste des ordures ménagères est incinéré dans l'usine de La Veuve et a permis de produire, en 2015, 53018 MWh, soit l'équivalent de la consommation en électricité de plus de 25000 habitants.

Le verre en apport volontaire se recycle à l'infini.

Le coût du service dépend cependant, en tout premier lieu de chacun de nous, les erreurs de tri mais surtout l'absence chez certains de ce geste citoyen qui consiste à trier sont responsables d'une part importante de la contribution financière demandée en paiement du prix du service (une bouteille en verre dans les ordures ménagères coûte 0,30 € au syndicat).

Avec moins de 195 kg d'ORD par habitant, pour une moyenne départementale de plus de 225 kg le SYMSEM se classe aux premiers rangs des organismes de collecte et au tout premier rang pour le coût du service. Encore mieux trier pour moins payer, ensemble nous devions y arriver.

Bonne année 2017.

R. SCHULLER

## UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE

À compter du 1er janvier 2017, le périmètre du SYMSEM évolue. Il accueille la CC de l'Argonne Champenoise et la CC Saulx et Bruxiennes qui a été intégrée à la CC Côtes de Champagne et Saulx.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le SYMSEM c'est 161 communes réparties en 5 Communautés de Communes.

### LA COLLECTE

Les modes de collecte, ordures ménagères et tri sélectif, doivent être déposés obligatoirement la veille au soir, en même temps.

Les communes en apport volontaire: aucun changement.

**POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE SAULX & BRUXIENNES**  
La collecte des biodéchets est supprimée à partir du 1er janvier 2017.

Les bacs à bio-déchets ne devront plus être présentés à la collecte.

Le SYMSEM vous proposera prochainement des composteurs et lombricomposteurs à prix compétitifs.

**ATTENTION!**  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017

Ce bulletin a été distribué pour mettre en avant le compostage.

### 6.1.3 L'ÉCHO DU SYMSEM AUTOMNE/HIVER 2017



## L'Écho du SYMSEM

Automne/Hiver 2017



**Doit-on laver les emballages avant de les jeter dans le sac de tri ?**  
Non, c'est inutile. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau. Il faut simplement bien les débarrasser de leur contenu pour qu'ils soient recyclés.

**Pourquoi ne doit-on pas mettre les emballages triés les uns dans les autres ?**  
La bouteille de lait dans le paquet de céréales par exemple ? Cela gêne le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. Les emballages doivent être déposés EN VRAC.

**Déchèteries : pourquoi y déposer ses déchets électriques et électroniques (DEEE) ?**  
Pour protéger l'environnement  
Pour économiser nos ressources naturelles  
Pour favoriser la prévention et l'emploi en France.

**Certains déchets sont très dangereux pour la santé et l'environnement.**  
Piles, batteries, huiles de frites et de vidange, radiographie, peintures, colles, vernis, herbicides, pesticides, gels déboucheurs... Sont à rapporter en déchèterie.

<p>Trier, c'est préserver nos ressources naturelles</p> <p>Trier, c'est limiter les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Trier, c'est économiser de l'énergie</p> <p>Trier, c'est aussi soutenir l'économie et l'emploi localement</p>	<p>Une question ?</p> <p>Un doute ?</p> <p>Contactez-nous :</p> <p>au SYMSEM</p> <p>03 26 70 79 28</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------



## L'Écho du SYMSEM

Automne/Hiver 2017



**La quinzaine du pneu**

**« COLLECTE PNEUS USAGERS »**

**Rapportez vos vieux pneus**

**Sans jantes**

**VEHICULES LEGERS ET 2 ROUES**

**UNIQUEMENT POUR LES PARTICULIERS**

**Du LUNDI 6 Novembre au**

**SAMEDI 18 Novembre 2017**

**4 PNEUS MAXIMUM PAR FOYER.**

**Dans toutes les déchèteries**

**du SYMSEM.**

Ce bulletin d'information donne des conseils aux usagers concernant le tri et les informe d'une collecte de pneus.

### 6.1.4 MEMOTRI

Le mémotri a été établi pour aider les usagers dans le tri de leurs déchets.



## 6.1.5 INFORMATIONS SUR LA DÉCHÈTERIE DE COURTISOLS



Une déchèterie temporaire a été mise en place afin d'accueillir les usagers autour de Courtisols.

### À partir du Mardi 10 Octobre 2017

La Déchèterie de COURTISOLS est en rénovation !

Pendant les travaux, nous vous accueillerons  
aux horaires habituels  
Sur le site de l'ancienne Discothèque situé

89 Rue de la Croisette sur la D3

#### Attention !!!

Les Bennes étant de petites capacités merci de limiter vos apports, ou de vous rendre à la déchèterie de Fogery qui pourra vous proposer tous les services habituels.



à Courtisols  
Je trie tu me suis !



La Benne à Métaux  
ne sera pas disponible !

Pendant les travaux  
la déchèterie provisoire est  
réservée aux habitants de  
Courtisols, Somme-Vesle et  
Poix

## 6.1.6 LES ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

En 2017, 88 animations ont été réalisées dans 14 écoles.

Ces chiffres sont en augmentation par rapport à la période scolaire 2015/2016, cela s'explique par la volonté de l'ambassadrice du tri qui désire développer les animations scolaires.



## 7 GLOSSAIRE

CS : Collecte sélective

DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux

DDS : Déchet Diffus Spécifique

DEA : Déchet d'Équipement d'Ameublement

DEEE/D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

DIB/ tout venant : Déchet Industriel Banal

DMA : Déchet Ménager Assimilé

ELA : Emballage léger alimentaire

EMR : Emballages ménagers recyclable

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SYMSEM : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Énergétique